

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 février 2020

Assistaient à la séance : Mr. JP MOULIN, Maire ; Mme C. PERRIN, Mrs L. GOULEFERT, A. CHARNET, P. COPPIN, Adjoints ; Mme C. FERNANDES, Mrs F. BARTHELEMY, S. ARMINGEAT, J. RAMBERT, B. SINNA, Conseillers

Absents excusés : Mr R. MOSNIER (pouvoir à B. SINNA)

Absents : D. CHANET-YGNATOWICKZ, M.L. FRANCOISE

Le Procès-Verbal du 20 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Mr Jacques RAMBERT est nommé secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE – PROGRAMME VOIRIE 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme de voirie 2019, il y a lieu de désigner une entreprise pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir, après consultation des entreprises, la proposition de l'Entreprise EIFFAGE, route Centre Est, Ets Loire Auvergne, route d'Hauterive, 03200 ABREST, pour un montant de 52 635,00 € H.T soit 63 162,00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire, représentant du pouvoir adjudicateur, à signer le devis correspondant.

DEGREVEMENT TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du chèque de la Direction Générale des Finances Publiques d'un montant de 470,00 € concernant un excédent de versement suite au dégrèvement demandé sur les bâtiments communaux, de la Taxe Foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ce chèque à l'unanimité.

DEVIS A-LED

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de devis de l'Entreprise A-LED :

- D'un montant de 7 232,25 € H.T. soit 8 678,70 € T.T.C. concernant des travaux de plâtrerie et peinture dans le logement communal,
- D'un montant de 704,08 € H.T. soit 844,90 € T.T.C. concernant la mise en sécurité électrique du logement communal,
- D'un montant de 337,50 € H.T. soit 405,00 € T.T.C. concernant le branchement d'un aérotherme à la salle polyvalente,
- D'un montant de 1 262,25 € H.T. soit 1 514,70 € T.T.C. concernant l'installation d'un aérotherme à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer ceux-ci.

DEVIS PIB

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis :

- De l'Entreprise PIB (Protection Incendie Bourbonnaise) concernant le remplacement d'extincteurs, d'un montant de 543,00 € H.T. soit 651,60 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DEVIS ORDINATEUR - MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis :

- De l'Entreprise VICHY BUREAU concernant l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de Mairie, d'un montant de 1 322,24 € H.T. soit 1 586,69 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DEVIS VIDEO-PROJECTEUR – ECOLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis :

- De la FNAC concernant l'achat de vidéo-projecteurs pour l'école, d'un montant de 1 177,65 € H.T. soit 1 408,47 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le logement communal, 32, rue du Marché, va être loué à partir du 1^{er} avril 2020. Le rez de chaussée nécessite différents travaux, les travaux de l'étage seront effectués par le locataire, pour ce faire, celui-ci sera exonéré de deux mois de loyer.

- Le contrat de location du PARTNER arrivant à son terme le 27 avril 2020, celui-ci devra être rendu. Il apparaît que l'utilité d'un petit camion benne serait plus adapté, un devis de la concession Citroën est à l'étude.

- Des chèques cadeaux seront offerts pour le loto des écoles du 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.